

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 6 Août

## GUILLAUME II EN ANGLETERRE

A peine de retour de son voyage sur les côtes de Norvège, l'empereur d'Allemagne est parti pour l'Angleterre ; il ne s'est arrêté à Berlin que le temps nécessaire pour se mettre au courant des affaires les plus importantes du jour.

Bien que ce souverain nous ait quelque peu habitué à ces sortes de fugues qui semblent être pour lui un besoin, il n'en est pas moins certain que l'opinion publique s'en préoccupe avec d'autant plus de raison qu'elle sait combien Guillaume II manque de pondération et de suite dans les idées et de quels sentiments on est animé à notre égard en Allemagne.

Il est vrai que cette fois le fils de Frédéric III a pris la peine de faire savoir qu'il ne se rendait en Angleterre que pour assister aux régates qui ont lieu dans l'île de Wight, mais étant donné la situation actuelle de l'Europe et le zèle infatigable avec lequel la triple alliance cherche à recruter de nouveaux alliés et à nous isoler, il est évident que l'on était fondé à attribuer à ce voyage un but politique.

Ce n'est pas la première fois, d'ailleurs, que l'empereur d'Allemagne visite l'Angleterre ; ce ne serait pas non plus la première fois que le gouvernement de Berlin ferait des avances au cabinet de St-James. L'an dernier, lorsque Guillaume II se rendit à Londres, où les plus grands honneurs lui furent rendus, il fut fort question d'un rapprochement de l'Angleterre vers la triple alliance ; bien plus, on alla même jusqu'à affirmer que la triple alliance allait se transformer et devenir la quadruple alliance.

Les événements ont donné à ces assertions un démenti formel. L'Angleterre, en effet, est restée jusqu'à ce jour étrangère aux agissements de l'Allemagne et de l'Italie contre la France. Elle semble alors com-

prendre que son intérêt lui conseillait de garder la neutralité.

Et cependant, à cette époque, le marquis de Salisbury jouissait d'une puissance et d'une autorité qu'il n'a plus aujourd'hui. Les résultats des dernières élections ayant été favorables aux libéraux, il est évident que le cabinet conservateur n'a plus que quelques jours à vivre et qu'il ne tardera pas à être remplacé par M. Gladstone et ses amis.

On peut donc affirmer hautement que les circonstances sont telles aujourd'hui, que l'on ne saurait attribuer au voyage de l'empereur d'Allemagne un but politique, car on ne saurait raisonnablement supposer que lord Salisbury, à la veille de descendre du pouvoir serait décidé, le cas échéant, à entreprendre des négociations qu'il n'aurait pas le temps de mener à bonne fin.

Quant à la future administration du parti libéral, on sait par ses antécédents que ce parti n'est pas hostile à la France. Nous n'ignorons pas que lord Roseberg, que l'opinion publique à Londres, désigne comme devant prendre le portefeuille des affaires étrangères dans le cabinet Gladstone, a déclaré naguère que les libéraux ne changeraient rien à la politique extérieure ; mais il est probable toutefois que si un changement se produisait dans les relations entre l'Angleterre et la France, ce serait dans un sens plus favorable. Telle est du moins l'opinion qui prévaut au-delà de la Manche, où l'on connaît l'amitié sincère que M. Gladstone porte à notre pays.

D'ailleurs, voici ce que disait, il y a quelques jours, à ce sujet le *Daily News*, qui passe généralement pour être l'organe officieux de M. Gladstone :

« Il n'y aura aucun changement dans notre politique ; il n'y aura seulement que cette simple différence que la France bénéficiera de nos sentiments et de notre coopération en tout ce qui aura la paix pour objectif. L'erreur des conservateurs au pouvoir a été d'avoir donné à la France l'idée que

laisser en paix passer l'année.

— Grand merci à eux et à vous, mes maîtres ! Je puis donc aller en toute confiance... Quant au nombre quatorze, il y a quelque vérité dans vos dires : les quatorzièmes des mois, il est rare qu'il ne m'arrive quelque chose, soit en bien soit en mal, mais le mal est toujours de trop. Aussi...

Le hasard, s'était plu, en effet, à rendre le nombre quatorze remarquable dans la vie de Henri IV. On a fait à ce sujet de singuliers rapprochements.

Henri IV naquit à Pau le 14 décembre 1553.

Dans son nom, Henri de Bourbon, il y avait quatorze lettres.

Ce fut le 14 mars 1590 qu'il gagna la bataille d'Ivry.

On remit la ville de Don sous son obéissance le 14 décembre 1592.

Le 14 janvier 1594, le Parlement loua la ville de Meaux qui a reconnu Henri IV, et ordonna que les troupes espagnoles sortent de Paris.

Dans la même année 1594, Henri IV entre dans sa capitale et est sacré à Chartres.

Le duc de Savoie vint à Fontainebleau le 14 décembre 1595, pour demander la paix.

C'était là les dates heureuses. Les jours néfastes déjà accomplis, les voici :

Henri IV fut repoussé de Paris le 14 mai 1590, par le chevalier d'Aumale, qui reprit sur lui l'abbaye de Saint-Antoine.

Le 14 novembre 1591, eut lieu l'assemblée tumultueuse des Ligueurs chez le curé de Saint-Jacques, et la coalition de la Ligue, du Pape, de l'Espagne et du duc de Guise.

l'Angleterre la considérait comme une puissance qui doit être remise à sa place et que la Grande-Bretagne désirait avoir des rapports d'étroite amitié avec ceux que la France considère comme ses ennemis. La paix européenne sera plus assurée lorsque cette idée aura disparu. »

Voilà une déclaration catégorique ; elle réduit à néant tous les racontars qui tendent à donner au voyage de l'empereur Guillaume un caractère politique qu'il n'a certainement pas et qu'il ne saurait avoir dans les circonstances actuelles, car si le parti conservateur anglais n'a pas cru devoir se rapprocher de la triple alliance vers laquelle le portaient de secrètes sympathies, à plus forte raison, le parti libéral que ses tendances rapprochent de la France, sera moins disposé encore à évoluer dans un sens favorable à la triple alliance.

C'est pourquoi il n'y a pas lieu de se préoccuper de la visite de l'empereur Guillaume à sa grand'mère la reine Victoria.

J. QUERCYTAÏN.

## INFORMATIONS

### Guillaume II en Angleterre

Cowes, 5 août.

Hier soir, à 8 heures 1/2, l'empereur Guillaume a dîné chez la Reine, à Osborne, avec le prince de Galles, le prince Henri de Prusse, le duc de Connaught, lord et lady Salisbury, lord et lady Dufferin, le comte Eulenbourg, premier ministre prussien, en tout vingt-quatre couverts. Comme il n'y a ni gaz ni électricité chez la reine, la salle était éclairée par des bougies et des lampes.

La reine a pris le bras de l'empereur pour entrer dans la salle du banquet. Il n'y a pas eu de toasts ; la reine s'est simplement tournée vers l'empereur et a bu à sa santé. L'empereur a bu à la santé de la reine.

### Les anarchistes

Le service de la sûreté vient de procéder à l'arrestation d'un anarchiste italien nommé Agresti.

Le Parlement enregistra, le 14 novembre 1592, le pouvoir que le Pape avait donné à son légat de faire élire un roi pour faire exclure du trône Henri de Bourbon.

Ce fut le 14 mars 1592 qu'eut lieu la déclaration de l'Espagne, faisant connaître que Philippe II destinait sa fille au duc de Guise ; on désignait ainsi celui-ci pour le trône de France.

Jean Châtel commit son attentat contre Henri en l'année 1594.

— Périnet ! s'était écriée la pauvre Gabrielle toute tremblante. retirez les mauvais sorts attachés audit nombre quatorze, et préservez le meilleur des rois de toute fâcheuse rencontre.

— Messieurs, dit le roi en se tournant vers l'assistance, je n'ai point peur de la mort, mais seulement des vilaines pensées que ces fausses prophéties peuvent exciter en public et chez mes ennemis. N'ébruyez donc point ces choses, je vous prie.

— Sire ! redit Périnet, mon digne confrère en calculs aurait encore à vous proposer une petite opération d'aigorigisme.

— Sur le nombre quatorze ?

— Sur madame Gabrielle.

— Ah ! voyons...

La curiosité devint encore plus vive.

## IX

### LES RÉGICIDES

En ce moment même un beau vieillard en longue simarre rouge, à la démarche noble, au regard assuré, au visage austère, qui venait de percer la foule, s'approcha du roi.

### Le mouvement ouvrier

Châlons-sur-Marne, 5 août.

Une grève a éclaté à Suippes, dans la filature Haimard, 87 ouvriers, la plupart étrangers, ont quitté le travail à la suite de l'application d'un nouveau règlement portant que les pièces d'étoffe irréprochables seront désormais seules acceptées.

Saint-Nazaire, 5 août.

1,300 ouvriers des chantiers de la Loire se sont mis en grève. Ils demandent le renvoi du contre-maître et différentes augmentations de salaires, ainsi qu'une transformation de l'atelier des forgerons.

Saint-Florent-sur-Cher, 5 août.

Les ouvriers des carrières de Saint-Florent viennent de décider la grève générale.

M. Baudin, député, est arrivé ce matin.

### Un député poursuivi

Plusieurs conseiller municipaux d'Abbeville avaient assigné, devant le tribunal correctionnel, M. Douville-Maillefeu, député, pour répondre des épithètes injurieuses dont il s'était servi à leur endroit. L'affaire a été appelée vendredi. Sur les conclusions conformes du ministère public, le tribunal, attendu que l'injure a été proférée contre un corps constitué ; attendu qu'aucun des demandeurs n'a été insulté qu'en qualité de conseiller, s'est déclaré incompetent et a renvoyé les parties à se pourvoir devant la juridiction compétente.

### L'Exposition universelle de Berlin

La *Gazette de Franfort* est informée, par son correspondant de Berlin, que le ministère du commerce a déjà reçu 1,200 réponses au questionnaire envoyé aux industriels allemands au sujet de l'Exposition universelle projetée. Sept cents réponses, émanant surtout de petits commerçants, sont favorables au projet ; cinq cents autres lui sont hostiles. Elles représentent principalement l'avis des grands industriels, du tissage, de la métallurgie et de la céramique.

### Le choléra

Berlin, 5 août.

Quelques journaux annoncent sous réserves que plusieurs cas de choléra se sont produits dans un fort des environs de Metz.

Dans le cas où cette nouvelle se confirmerait, les grandes manœuvres impériales n'auraient pas lieu.

— Sire ! osa remonter ce grave personnage, sied-il bien à Votre Majesté, qui a charge du royaume, d'entendre les sottises et extravagances de ces gens-là, qui rappellent les abominables folies de la reine Catherine et de l'imposteur René en leur laboratoire ? Ni superstition, ni fanatisme, Sire ! donnez l'exemple.

— Monsieur de Harlay, dit Henri en se levant, je vous salue de tout mon cœur, car ce m'est vraiment grande joie de vous voir au Louvre, où vous venez trop peu.

— Les devoirs de ma charge prennent tous mes moments.

— Quand l'administration de la justice dans un royaume est entre les mains d'un magistrat aussi distingué par l'étendue de son savoir, par l'intégrité de ses jugements et par son courage civil, le monarque peut dormir tranquillement...

Henri, se tournant alors vers l'envoyé espagnol :

— Monsieur l'admirante, dit-il, je vous présente l'honneur de la magistrature française, M. le président Achille de Harlay.

Puis il fit asseoir à ses côtés l'illustre président du Parlement et s'entretint avec lui, après avoir fait un signe à la foule des courtisans qui se retirèrent avec respect.

Seuls, les deux compères prophétiseurs s'étaient éloignés d'ud air de mauvaise humeur.

Achille de Harlay était dans la magistrature ce que Crillon était dans l'armée : un caractère taillé à l'antique.

A vingt-deux ans, il était conseiller au Parlement, puis, il succéda à son père dans ses fonctions de président à mortier, et enfin fut nommé

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 57

## UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

### PREMIÈRE PARTIE

#### La butte de Montmartre

### VIII

#### UNE FÊTE AU LOUVRE

— Ouais ! où les voyez-vous, cette fois ?

— Dans les plis de vos chausses, et je tiens pour assuré que vous mourrez le quatorze d'un mois.

— Or, spécifia Périnet, vous êtes Henri quatrième de nom ; enlevant quatre de quatorze, je trouve le nombre pair dix, de lamentable augure, marquant l'année de votre trépas.

— Mes amis, s'écria le roi en riant, prenez garde à m'assigner trop longue vie, car nous n'aurons que 1610 au plus près possible, et cependant les poignards et les jésuites ne mourront pas... Allons donc au plus pressé, suis-je menacé d'ici peu ?

Les deux devins se consultèrent un instant des yeux.

— Non, Sire, répondirent-ils à l'unisson.

— Où voyez-vous cela ?

— Astres et chiffres sont d'accord pour vous

St-Petersbourg, 4 août.

Un individu, arrivé par le chemin de fer, est mort hier du choléra à l'hôpital. Aucun nouveau cas ne s'est produit depuis lors.

Tours, 4 août.

Dans la nuit de dimanche à lundi, la famille Herlot, composée du père, de la mère et de trois enfants en bas âge, fut prise de violentes coliques. Un médecin, appelé, fit une ordonnance qui ne fut pas exécutée. L'état des malades s'aggravant, ceux-ci furent transportés à l'hospice. Une enquête fut ouverte par le parquet. On crut d'abord à un empoisonnement, mais il résulte, des autopsies faites sur les corps du père et d'un de ses enfants décédés lundi et mardi qu'ils ont succombé à une attaque de choléra nostras qui s'est abattu sur toute la famille en même temps. Les parents et les enfants étaient alcooliques, se nourrissaient très mal et habitaient un bouge infect, dans la rue St-Pierre-des-Corps.

Ce sont les seuls cas de choléra constatés jusqu'à présent à Tours. La femme Herlot et les deux autres enfants vont mieux ; on espère les sauver tous trois.

Paris, 5 août.

La nouvelle que plusieurs cas de choléra suivis de mort avaient été constatés à Paris est démentie. Il y a bien eu quelque cas de diarrhée cholériforme, mais aucun cas de choléra nostras. La situation sanitaire est excellente. Il en est de même pour la banlieue, où on n'a constaté qu'un ou deux cas.

## Chronique électorale

ELECTIONS AU CONSEIL GÉNÉRAL

CANTON DE GRAMAT

Lettre de remerciement de M. Calmon-Maison à ses électeurs

Mes chers concitoyens,

Je viens vous remercier de l'honneur que vous m'avez fait et de la confiance que vous m'avez témoignée, en me nommant conseiller général du canton de Gramat avec une majorité plus imposante que celle que vous m'avez précédemment accordée.

Vous m'avez ainsi prouvé que j'ai rempli à votre satisfaction mon précédent mandat ; vous m'avez montré que, en parfaite conformité de vues avec moi, vous avez foi dans ma franchise et dans la sincérité des déclarations que je vous ai faites.

Electeurs éclairés et indépendants, vous n'avez cédé ni aux promesses, ni aux menaces qui ne vous ont pas été épargnées ; vous avez voté sans crainte pour un candidat républicain, qui n'admet pas que la République puisse être l'apanage exclusif d'une secte.

Je souhaite qu'il ne reste parmi vous aucune trace de ces divisions momentanées, dont de vieilles rancunes et des ambitions toutes personnelles ont été les seules causes.

premier président du Parlement par Henri III, en remplacement de M. de Thou, son beau-père.

Au milieu des troubles causés par les ligueurs, il déploya une fermeté inébranlable et montra une fidélité à toute épreuve à la royauté.

Dans la *Journée des Barricades*, Harlay, sollicité de reconnaître l'usurpateur duc de Guise, alors roi de fait, eut le courage de répondre au duc :

« C'est grand pitié quand le valet chasse le maître ; au reste, mon âme est à Dieu, mon cœur au roi, et mon corps entre les mains des méchants, qu'on en fasse ce qu'on voudra ! »

On le respecta quelque temps, mais après le meurtre des Guises, il fut traîné à la Bastille et il n'en sortit qu'après l'assassinat de Henri III, moyennant une rançon de 40,000 écus.

Il se rendit aussitôt auprès du nouveau roi Henri IV et usa de toute son influence pour favoriser son entrée dans Paris.

Aussi éclairé qu'honnête et courageux, Harlay combattit avec énergie les doctrines ultramontaines. Il fit condamner par le Parlement les livres du jésuite Mariana qui justifiait le régicide, et Bollemin, autre jésuite qui en ce temps soutenait le pouvoir temporel du Pape.

Achille de Harlay avait alors soixante-deux ans.

Mademoiselle d'Entragues, au bras du Gascon, s'était éloignée comme les autres de la table du roi.

Ayant un instant cherché des yeux, elle aperçut de nouveau seul le jeune officier des gardes et se dirigea vers lui.

— Laissez-moi un instant avec M. de Fontaine

Quant à moi, oublieux de cette lutte inutile, je ne saurais conserver, à l'égard de celui qui fut pendant quelques jours mon concurrent, que les sentiments qui me sont dictés par le souvenir de l'intérêt que mon père lui avait toujours témoigné.

CALMON-MAISON.

Soldelpech, 2 août 1892.

Gramat, le 3 août 1892.

Monsieur le Directeur,

Qui, ayant vu cette magnifique estrade où paraissent superbement tant de sénateurs et de députés, avait pu prévoir le résultat de nos élections pour le Conseiller général ?

Quand nos illustres comprendront-ils, enfin, qu'il est temps d'en finir avec ces comédies qui font rire les électeurs ?

Un peu plus de respect, Messieurs, pour le bon sens de nos populations !

La leçon est dure pour M. Labrousse, surtout, qui gardera longtemps le souvenir de sa double campagne à Souillac et à Gramat.

Quant à M. de Verninac, il a eu le talent de se substituer, en quelque sorte, à M. Quercy. — Aussi, l'échec est bien pour le sénateur imprudent, qui, dans cette circonstance, n'a pas été à la hauteur de sa réputation d'habileté.

Trop compter sur sa puissance est une faute grave, et toutes les fautes se paient.

Quel est celui de nos représentants qui, en théorie, n'ait préconisé l'instruction, la nécessité pour nos campagnes de s'éclairer, de s'affranchir du despotisme, d'où qu'il vienne ?

Et quel triste rapprochement ne nous donne-t-on pas à faire de cette théorie et des affligeantes pratiques qui sont mises en œuvre !

Qu'on le veuille ou non, le peuple pense et s'affranchit. Il est acquis à la République ; mais, il ne comprend pas, il ne comprendra plus jamais la République sans le respect de la dignité de l'électeur, sans la liberté.

Recevez, etc.

## CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Conseil municipal de Cahors

Séance du 2 Août 1892

Mardi, le Conseil municipal a tenu une séance extraordinaire pour entendre le rapport de la commission des nouveaux tarifs d'octroi. M. Daymard avait été chargé de rapporter la décision de la majorité de la Commission.

dit-elle à Castagnac, mais demeure céans, je vous rejoindrai.

— Je n'aurai garde de m'éloigner, belle dame, je m'estime trop heureux.

Henriette avait déjà abordé Marcel.

— Me reconnaissez-vous ? demanda-t-elle à l'officier.

— Si je ne me trompe c'est... balbutia Marcel en rougissant.

— Nous nous sommes vus de trop près pour que vous ne me remettiez point.

— En effet, et j'aurais peu de cœur, madame, si je ne me souvenais de votre charitable assistance.

— Ce n'est point de cette circonstance seule que j'eusse voulu vous voir souvenance, et votre cœur a par trop de gratitude, mais pas assez... d'amitié pour moi.

— Croyez pourtant, dit encore Marcel avec embarras.

— Vous n'avez point reçu ma lettre...

— Non signée et d'une écriture que je ne connaissais point.

— Le contenu vous en disait assez, et c'est Raoul mon page, qui l'avait apportée au Louvre.

— Je l'ignorais.

— Ne vous l'a-t-on point dit ?

— On ne m'a parlé que d'un page.

— Où donc étiez-vous qu'on n'ait pu vous trouver ?

— J'étais souffrant d'un coup d'épée...

— Est-ce madame l'abbesse de Montmartre qui vous soignait ?

— Ah ! ne prononcez point ce nom, madame ! s'écria vivement Marcel.

Le rapporteur a conclu à une augmentation de taxe, sur l'ancien tarif, de 15,000 fr. environ. Parmi les produits frappés d'une augmentation, nous signalerons les vins et les alcools, les bières, la truffe, les moutons et brebis, la viande de porc, les noix, le gibier, etc.

M. Roussel combat les conclusions du rapport. Puisqu'il s'agit d'établir des taxes applicables pendant une durée de cinq ans, il est à propos d'examiner la question par tous les côtés.

L'octroi est un impôt injuste, contraire aux principes de généralité et de proportionnalité, vexatoire, et qui provoque à la fraude. Il ne produit que lorsqu'il frappe les consommations de première nécessité, et est ainsi l'une des causes de la misère des classes laborieuses.

C'est un impôt appelé à disparaître bientôt. La Chambre est saisie de diverses propositions de suppression, qui aboutiront certainement dans un avenir peu éloigné.

Le premier acte d'un Conseil républicain ne peut pas être d'aggraver cet impôt inique et impopulaire.

On ne peut pas abolir l'octroi ; la loi ne permet pas, en effet, aux communes de créer des ressources équivalentes. Il faut le subir, mais non l'exagérer.

Le projet soumis au conseil municipal établit des taxes nouvelles et des surtaxes d'objets déjà imposés.

Il soulève trois catégories d'objections : les unes d'ordre budgétaire, les autres d'ordre commercial, les dernières d'ordre social.

Au point de vue budgétaire, M. Roussel relève une illusion de la commission, qui suppose qu'en augmentant le taux d'une taxe, on en augmente le rendement dans des propositions identiques. Il n'en est rien. Les surtaxes diminuent la consommation. On compte sur 15,000 fr. On n'en aura pas 10,000.

D'autre part, en refusant à la truffe la faculté d'entrepôt, on propose une illégalité.

M. Roussel déclare préférer les centimes additionnels aux taxes d'octroi, parce que c'est un mode d'imposition plus franc.

Il craint que si l'on accorde aujourd'hui des surtaxes chiffrées à 15,000 fr. on n'en demande plus tard pour 25 ou 30,000 fr.

Il critique en passant la surtaxe des viandes, qui rendra plus difficile la concession à la ville de la fabrique de conserves.

Au point de vue commercial, M. Roussel exprime la crainte que la taxation des truffes et des noix ne déplace les marchés spéciaux, et par là ne porte atteinte aux intérêts de toutes les industries locales.

Au point de vue social enfin, il n'admet pas la surtaxe des consommations populaires, qui sont des consommations sacrées.

On constate un déficit dans le budget ? On prétend le combler avec des surtaxes d'octroi ? Le déficit peut être évité. Il provient de l'excès des charges de la dette municipale, dont les intérêts et l'amortissement absorbent plus d'un tiers des ressources annuelles.

Pour remédier à cette situation périlleuse, il faut convertir la dette et faire des économies.

Il faut exécuter successivement des entreprises qu'on ne peut mener toutes de front.

Il appartient au Conseil nouvellement élu d'inaugurer une politique d'ordre et d'économie financière.

Les applaudissements de plusieurs de ses collègues et l'approbation unanime du nombreux

— Oui, bien ! C'est là la déesse de vos pensées, et une si sainte, si pure personne vous empêche de donner la moindre petite place dans votre cœur à une autre.

Marcel dédaigna de répondre à cette observation faite avec une amère raillerie.

— Elle vous fait même oublier les notions les plus simples de la bienséance et de la galanterie ordinaire. Vous eussiez au moins dû me répondre.

— J'ignorais, madame, que la missive fut de vous.

— Vous mentez ! Obscure pour tout autre, pour vous elle était fort claire. Ah ! si madame Marie de Beauvilliers eût été l'auteur de la lettre !...

Le feu de l'indignation monta cette fois au front du jeune officier. Dans ces transports impétueux, on oublie toutes les règles de la prudence, et vis-à-vis d'une femme telle que Henriette d'Entragues, c'était une faute.

— Vous la calomniez, madame ! J'étais allité chez M. du Bosc, rue Baillon.

— Ah ! le chevalier a une fort jolie fille. Si elle sait aimer autant que broder, ce doit être une personne accomplie.

De plus en plus révolté du ton et des paroles de la fille de Marie Touchet, dont il avait vivement apprécié l'esprit de ruse et de coquetterie, Marcel ne put se contenir davantage.

— Vous ternissez tout ce que votre pensée effleure, s'écria-t-il. Vos insinuations révèlent une âme aussi méchante que corrompue, et vous habillez les autres à votre image.

— Jour de Dieu, monsieur, voici que vos paroles deviennent une injure à bout portant.

public qui assistait à la séance ont prouvé combien M. Roussel avait été bien inspiré en combattant les nouveaux droits proposés.

M. Bousquet s'associe aux judicieuses observations de M. Roussel.

M. Daymard, rapporteur, tout en reconnaissant que les arguments présentés par M. Roussel n'étaient pas sans valeur, a fait connaître que la Commission estimait qu'il était plus démocratique d'augmenter les taxes d'octroi que de créer de nouvelles ressources au moyen des centimes additionnels. Il a cité, à ce sujet, l'opinion de M. Pascal-Duprat.

M. Brunies a combattu les nouvelles taxes proposées, estimant que les droits déjà perçus pèsent assez lourdement sur la classe laborieuse ; il a signalé ce fait exorbitant que le pauvre paie 4 cent. 1/2 de droits pour un litre de vin, alors que celui qui peut acheter la vendange ne les paie pas.

Il déclare que le remède au déficit des droits d'octroi est dans la répression de la fraude effrénée qui se fait en ce moment, que l'on consulte les deux rapports fournis sur cette question et l'on sera fixé sur les moyens de réprimer les désordres qui existent dans ce service.

M. Brunies déclare que la compagnie du gaz n'a pas d'entrepôt pour ses cokes et qu'elle paie ce qu'elle veut pour le charbon utilisé pour le chauffage.

Il dit que ce désordre existe depuis quarante ans et qu'il y a là un monopole qu'il faut faire cesser au plus vite.

M. le Maire répond que le Conseil a reculé devant la dépense qu'occasionnerait l'appropriation des logements des receveurs dans les bureaux d'octroi. Pour ce qui est des droits sur le charbon, la compagnie du gaz a été mise en demeure de les acquitter et malgré les hésitations ou la mauvaise volonté de cette dernière, il est évident que les droits sont dus et seront acquittés à date du jour de la notification.

M. Combelles estime, que la répression de la fraude effrénée qui se pratique en ce moment, arriverait à faire rentrer dans la caisse municipale les 15,000 fr. que l'on demande à une augmentation de droits.

M. Roussel propose de proroger le tarif actuel pendant deux années.

La séance est suspendue.

Pendant la suspension, divers documents sont consultés pour savoir si l'on peut proroger l'ancien tarif.

A la reprise, M. le maire fait connaître que, n'ayant pu être fixé sur ce point, il y a lieu de prendre des renseignements au ministère.

Le conseil s'ajourne à jeudi pour être fixé sur ce point.

Concours d'admission aux écoles normales

Ecole normale d'institutrices

Ont été définitivement reçus :

M<sup>lles</sup> Capelle, Malbec, Boutaric, Bossières, Ganes, Pébeyre, Rougié, Delsol, Fajolles, Tronche et Ménauge.

Liste supplémentaire. — M<sup>lles</sup> Delrous, Salgues, Bach, Lafon et Bonifacy.

Ecole normale d'instituteurs

Ont été définitivement reçus :

MM. Bousquet Ferdinand, Laval, Cancès, Tendency, Lavayssièrre, Lafon, Feyt, Verdier, Tico et Bousquet Baptiste.

Liste supplémentaire : MM. Russac, Buzenac, Lafargue, Grunat et Renaud.

— Que faisiez-vous donc vous-même ?

— On n'outrage pas une femme en face, et ceci crie vengeance... Ah ! vous me connaissez, monsieur.

— Je ne crains rien.

— J'arriverai où je veux, malgré vous, dit l'ambitieuse Henriette, oubliant à son tour la prudence et démasquant ses batteries. Le jour où j'aura atteint mon but, tremblez !

Marcel se contenta de hausser les épaules.

— C'est cela : le dédain après l'outrage, dit-elle. Vous repreniez le calme contemplateur de l'homme sûr de lui, de la faveur du roi et du cœur de sa dame. Eh bien ! je veux vous arracher un premier bandeau, mon maître !

Le voyant sourire, la vindicative Henriette ne mit que plus d'ardeur à lui plonger dans le cœur le poignard qu'elle avait diaboliquement aiguisé depuis l'entretient avec du Lude, contre celui qui avait mis si peu d'empressement à vouloir seconder ses vœux ambitieuses.

— L'abbesse vous trompe, dit-elle d'une voix vibrante. Elle en aime un autre.

— C'est faux, répliqua l'officier avec vivacité.

— Et cet autre, c'est le roi.

— Erreur !

— Il va fréquemment au couvent de Montmartre.

— Je le sais, dit tranquillement Marcel, qui avait repris son calme.

Mademoiselle d'Entragues en fut stupéfaite un moment.

(A suivre).

Pilules Suisses. Exigez le timbre de l'Etat

Méfiez-vous des contrefaçons !

Le jeune Tendency, qui occupe le 4<sup>e</sup> rang parmi les candidats définitivement reçus, est un enfant assisté du Lot.

L'École normale possède déjà un autre pupille de l'assistance, qui est un excellent élève.

Nos sincères compliments à ces jeunes gens et au sympathique docteur Clary, directeur du service de l'Assistance publique.

**Distribution des prix**

Hier matin, à 9 h., ont eu lieu dans la cour du Lycée, la distribution des prix aux élèves des écoles laïques enfantines, sous la présidence de M. Mazières, adjoint au maire de Cahors.

Ce matin a eu lieu, dans la cour du Lycée Gambetta, la distribution des prix aux élèves des écoles communales laïques (garçons et filles), sous la présidence de M. A. Delport, conseiller général.

**Société agricole et industrielle du Lot**

La Société agricole et industrielle du Lot s'est réunie, mercredi, à 3 heures, sous la présidence de M. Emile Rey, député.

MM. Delbru, Richard, Alazard et Dalet ont été nommés membre de la commission chargée de décerner les prix au concours d'animaux et d'instruments agricoles qui doit avoir lieu à Figeac le 16 de ce mois.

Plusieurs membres ont fait des communications importantes, notamment sur la greffe Salgues et ses conditions de réussite cette année, et sur le mildew.

On a constaté, d'une manière générale, que les traitements cupro-calciques et cupro-sodiques ont donné les meilleurs résultats.

Enfin, M. Meulet, instituteur public à Carluces, a donné communication, par lettre, de la réussite qu'il a obtenue avec la greffe en fente ordinaire, pratiquée sur des sarments herbacés de l'année au mois de juin. Ce système de greffe tout nouveau mérite d'être expérimenté.

Nous appelons l'attention des viticulteurs sur ce greffage, en les engageant à les essayer.

**La classe 1891**

Le contingent à attribuer à l'armée de mer sur la classe 1891 a été fixé au chiffre de 2,600 hommes, dont 2,000 pour l'infanterie de marine, soit 250 pour chacun des huit régiments et 600 pour l'artillerie de marine.

**Conseils municipaux**

La 3<sup>e</sup> session de 1892 des conseils municipaux s'ouvrira le 14 août courant.

**Enseignement primaire**

Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique en date du 1<sup>er</sup> août 1892, des concessions de livres sont accordées en faveur des bibliothèques scolaires établies dans les écoles de filles de Caillac, Bretenoux et Figeac.

**Agrégation de droit**

L'Officiel publie l'arrêté suivant : « Un concours pour sept places d'agrégé près les Facultés de droit sera ouvert à Paris le 16 mars 1893. Conformément aux dispositions des statuts, le registre d'inscription sera clos le 16 janvier 1893. »

**Concours**

Un concours pour l'admission au surnumérariat des douanes aura lieu au siège de chaque direction le lundi 21 novembre 1892. La liste de candidature sera irrévocablement close le 15 octobre.

Les demandes, rédigées sur papier timbré, devront être adressées au directeur des douanes, qui fera connaître aux candidats les documents qu'ils auront à produire.

**La carabine de gendarmerie**

La gendarmerie départementale et la cavalerie de la garde républicaine viennent de recevoir la carabine dite de gendarmerie, modèle 1890. L'ancien armement leur sera retiré le 15 août prochain. La nouvelle arme comporte une épée-baïonnette dont seront seuls pourvus les gendarmes à pied. Sa longueur totale est de 1 mètre 36 avec la baïonnette, de 3 kilos 190 quand elle contient un chargeur garni de trois cartouches. Elle pèse donc 100 grammes de plus que la carabine de cavalerie et 120 grammes de plus que la carabine de cuirassier. L'épée-baïonnette est à lame quadrangulaire et pèse 675 grammes, fourreau compris. La carabine de gendarmerie modèle 1890 est du calibre de 8 millimètres et tire la cartouche Lebel; les cartouches sont réunies d'avance en chargeurs. Dans les prises d'armes, les gendarmes porteront la carabine à la grenadière.

**Le mariage des officiers**

Le ministre de la guerre vient de prendre une décision qui sera bien accueillie par les officiers non mariés. Il suffira dorénavant, lorsque l'apport dotal sera constitué par des valeurs offrant de bonnes garanties mais inscrites au nom d'un tiers, que le donateur, qu'il soit ascendant, parent ou ami de la future, déclare sur l'honneur que ces valeurs lui appartiennent et qu'elles sont affectées à la constitution de la dot, pour qu'elles soient acceptées dans la déclaration d'apport.

L'autorité militaire avait à différentes reprises considéré comme non acceptables les valeurs de cette nature, du moment qu'elles restaient inscrites au nom du donateur.

**Aviron cadurcien**

MM. les membres de l'Aviron cadurcien sont instamment priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu ce soir samedi, à 8 h. 1/2, au siège de la Société (Café du Midi).

**Ordre du jour :**

- 1<sup>o</sup> Présentation des nouveaux membres ;
- 2<sup>o</sup> Paiement des cotisations ;
- 3<sup>o</sup> Révision définitive des statuts ;
- 4<sup>o</sup> Questions diverses.

**Véloce-sport cadurcien**

MM. les membres du V. S. C. sont instamment priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu ce soir samedi, à 8 h. 1/2, au siège de la Société (Café Tivoli).

**Ordre du jour :**

- 1<sup>o</sup> Rapport des commissions ;
- 2<sup>o</sup> Paiement des cotisations.

**Le monument Lavayssière**

M. Lacroix, maire de Castelfranc, continue à recevoir de tous côtés des couronnes offertes par l'armée pour être déposées sur la tombe du sergent Lavayssière.

Tous les bataillons des chasseurs à pied ont envoyé des lettres d'adhésion pour l'érection d'un monument au héros de Sidi-Brahim.

M. le Préfet du Lot, en adressant à M. le ministre de la guerre la délibération du conseil municipal de Castelfranc, insiste auprès de M. de Freycinet pour qu'une souscription ait lieu dans l'armée.

Font partie du comité exécutif : MM. le maire de Castelfranc ; Marcénao, conseiller général ; Rodolose, architecte départemental ; Barrières, percepteur (ces trois derniers sont délégués par M. le Préfet) ; Oulidres, secrétaire de la société des Sauveteurs du Lot ; Bris et Tardieu, anciens sous-officiers des chasseurs à pieds, (délégués par leurs camarades résidant dans le département).

Dès que l'autorisation de M. de Freycinet sera parvenue, M. le colonel du 7<sup>e</sup> de ligne déléguera trois officiers pour faire partie de cette commission.

Un comité d'honneur sera alors constitué sous le patronage de M. le Ministre de la guerre.

Nous apprenons que le comité aura pour présidents d'honneur MM. le maréchal Canrobert, le duc d'Aumale et le général Warnet.

**Acte de courage**

Le jeune Alibert Paul, âgé de 5 ans, en jouant sur les bords du Lot fit un faux mouvement et tomba dans l'eau profonde à cet endroit de trois mètres. Il se serait infailliblement noyé sans le secours du sieur Contou Cadet, huissier à la préfecture.

M. Contou n'en est pas à son premier sauvetage. Il a déjà accompli plusieurs autres actes de courage qui lui ont valu une médaille d'honneur.

**SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT**

Stance du 27 juin 1892

Présidence de M. Daynard, directeur semestriel  
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le secrétaire général dépose les publications reçues.

M. le Président communique à la société une lettre par laquelle M. le Préfet du Lot lui fait connaître qu'à l'occasion de l'inauguration du Monument Clément-Marot, M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts recevra à la préfecture le 3 juillet prochain, à 9 heures du matin. Après la lecture de cette lettre il est décidé qu'une convocation spéciale sera adressée par M. le président à chaque membre.

M. le président a le regret d'annoncer la mort de M. Pignères, imprimeur, membre résident. La société envoie à sa famille ses meilleurs compliments de condoléance.

Le Président, J. DAYNARD, Le Secrétaire, J. BLANC.

Stance du 4 juillet

Présidence de M. Combarieu, directeur semestriel  
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le secrétaire général dépose les publications reçues.

M. le président annonce à la Société qu'à l'occasion de l'inauguration du Monument Clément-Marot, M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a remis les palmes d'Officier de l'Instruction publique à M. Valette, président du comité d'initiative. Il se fait l'organe de la Société en adressant à M. Valette ses plus vives félicitations pour cette distinction méritée.

M. Greil donne lecture, au nom de M. l'abbé Taillefer, membre correspondant, d'un compromis passé le 21 avril 1459 entre le recteur de Las Bouygues et ses paroissiens ; cet acte indique d'une façon aussi exacte que complète ce que l'on payait de rente au clergé vers le milieu du xv<sup>e</sup> siècle. Il fut dressé à Montcuq, en l'étude de M. Jean Natalis, notaire royal, à la date mentionnée ci-dessus. La copie qu'en

a faite M. Taillefer est empruntée aux archives de M. Clédard, notaire à Lauzerte (liasse Natalis, n<sup>o</sup> 50 ; — folion xv à xviii).

Le Président, L. COMBARIEU, Le Secrétaire, J. BLANC.

**Tribunal correctionnel de Cahors**

A l'audience du 14 août, le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

16 fr. d'amende, pour délit de pêche, à Louis Larnaudie, âgé de 40 ans, domicilié à Cahors.

30 fr. d'amende chacune, pour coups et blessures, aux nommées Louise Larnaudie, âgée de 22 ans, lingère à Cahors, et Louise Servayre, lingère à Cahors.

1 mois de prison, pour vagabondage, à Théodore Picard, 48 ans, ajusteur mécanicien, sans domicile fixe.

2 mois de prison et 16 fr. d'amende pour flouterie d'aliments, à l'incorrigible Malbec Isidore, âgé de 29 ans, né à Cressensac, sans domicile fixe.

108 fr. d'amende (loi Bérenger), pour délit forestier, à Julie Gaubert, épouse Tulle, âgée de 23 ans, de l'Hospitalet.

**Un précoce voleur**

La femme Marie Massaud, épouse Bourdet, de St-Julien-Campon (Dordogne), était allée tenir la foire de Souillac (Lot), emportant un porte-monnaie renfermant la somme de 20 fr., dans une des poches de son tablier.

En vaquant à ses affaires, tout à coup elle sentit une légère secousse. Pressentant qu'on en voulait à son argent, elle se retourna et vit un jeune garçon qui prenait la fuite. Elle se mit à crier « au voleur ! » et l'enfant fut aussitôt arrêté par la foule.

Ecrouté à la maison d'arrêt de Gourdon, il a déclaré se nommer Germain Nottini, fils d'un nommé Nottini, sujet italien, ancien ouvrier à Decazeville (Aveyron), qui fut grièvement blessé en travaillant de son état de mineur, et qui est obligé d'exercer la profession de marchand ambulancier pour subvenir aux besoins d'une nombreuse famille, qui se compose d'une femme et de sept enfants.

Traduit devant le tribunal correctionnel, Germain Nottini a été acquitté à cause de son jeune âge et comme ayant agi sans discernement.

**Foire de Cahors**

La foire du 3 août a été assez importante. Les bœufs gras ont été vendus de 30 à 35 fr. les 50 kilogr.

Les veaux gras, 0 fr. 70 le kilogr.

Les jeunes porcs se sont vendus de 10 à 20 fr. la pièce, selon grosseur.

Les moutons, de 0 fr. 60 à 0 fr. 70 le kilogr.

Les brebis étaient livrées aux cours des derniers marchés.

Halle. — Blé, prix moyen, 19 fr. 50 l'hectol.

Maïs, 14 fr. l'hectolitre.

Pomme de terre, 3 fr. 50 les 80 litres.

La laine, 1 fr. 20 le demi-kilog.

La volaille, 0 fr. 80 le demi-kilog.

Les canards, 0 fr. 60 le demi-kilog.

Les œufs, 0 fr. 65 la douzaine.

**St-Germain**

M. le Ministre de l'agriculture vient de charger M. Cocula, vétérinaire, conseiller général, maire de St-Germain-du-Bel-Air, d'une mission relative aux mesures sanitaires appliquées aux animaux d'importation dans le sud de la France.

**Sérignac**

Mercredi matin, vers 11 h., la nommée Jeanne Boudet, épouse d'un métayer de Sérignac, allait prendre de l'eau à son puits. S'étant un peu trop penchée est tombée dans l'eau, où en l'absence de tout secours, elle s'est noyée.

L'on n'a découvert son cadavre que vers 5 h. du soir.

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

du 30 Juillet au 6 août 1892

**Naissances**

- Delpon Rosalie, à Toulousque.
- Bèze Jean, place du marché, 5.
- Terrié Lucie, rue St-Pierre, 2.
- Menguy Marguerite, impasse Soules.
- Dumas Roger, rue du Portail-Alban, 13.
- Delport Germaine, à Cabessut.
- Laur Achille, rue Nationale, 19.

**Mariages**

- Bos Jean, chapelier, et Rigambert Marie.
- Bruel Pierre, employé, et Pécolou Anna.
- Fournié Joachim et Ruffin Jeanne.

**Décès**

- Laborie Louis, 49 ans, place St-Maurice, 2.
- Astruc Louise, 22 mois, rue Nationale, 35.
- Alibert Pierre-Paul, 7 mois, rue Clément-Marot.
- Deillard Berthe, 1 an, rue du Lycée.
- Coudere Jean, 58 ans, Bd Gambetta, 66.
- Blanc Jeanne, 80 ans, à Cabessut Haut.
- Rouffie Françoise, 84 ans, à Cabessut.
- Calvet Baptiste, 34 ans, rue Lastié, 16.
- Belot Pétronille, 82 ans à Cabessut-Haut.
- Montaudré Adélaïde, impasse Citadelle, 2.
- Richard Joseph, 33 ans, (Hospice).
- Bessière Louise, 72 ans, rue Traversière-Labarre.

**DERNIÈRE LOCALE**

**Société des études du Lot**

MM. les Membres résidents et correspondants de la Société des Etudes du Lot, sont informés que ceux d'entre eux qui désiraient prendre part à l'excursion aux Pyrénées, organisée par la Société historique de Gascogne, pendant la première quinzaine de septembre, devront faire parvenir leur adhésion à M. le Secrétaire général de la Société des Etudes, avant le 15 août, terme de rigueur.

Le prix de séjour à Luchon est fixé à 7 fr. par jour, tout compris.

Une réduction de 50 % est assurée aux excursionnistes, à partir de Montauban par la Compagnie des Chemins de fer du Midi.

Le Secrétaire des séances, Joseph BLANC.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

**Voyages dans les Pyrénées**

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

**1<sup>er</sup> itinéraire**

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

**2<sup>e</sup> itinéraire**

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

**3<sup>e</sup> itinéraire**

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants : 1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe rédoit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

**REVUE HEBDOMADAIRE**

La liquidation a été en définitive facile. Si sur nos rentes les reports ont été un peu plus chers que d'habitude, ils ont été très modérés sur les valeurs. La cote est en reprise générale il ne peut guère en être autrement avec l'abondance d'argent qui existe.

Le 3 0/0 est à 98 80.

Le Crédit Foncier est de nouveau attaqué par une spéculation internationale, les attaques n'auront qu'un temps.

La Banque de Paris est à 636 75.

Le Crédit Lyonnais s'échange à 793 75. On ne saurait encore évaluer l'importance des bénéfices de l'exercice en cours.

La Société Générale est à 470. Les résultats des derniers bilans sont satisfaisants.

La Banque d'Escompte est à 220. Les affaires sont calmes, mais les cours restent fermes sur les actions de nos grandes compagnies de chemins de fer. Le Lyon est à 1520.

Les méridionaux Italiens sont à 625 et doivent attirer l'attention du portefeuille.

Les obligations des chemins de fer économiques ont aux cours actuels une large marge à la hausse.

Les Châlets de commodité sont en nouveau progrès à 682.50. La Société retire un grand profit de la publicité.

Les fonds étrangers sont généralement fermes. L'Italien n'a pas trompé nos prévisions et reste à 90.80.

On commence à comprendre qu'un revenu de 4.34 est à prendre en sérieuse considération.

L'Extérieure a repris sous l'influence des rachats nécessités par la liquidation.

En Banque, la Morena a conservé toute la semaine une grande fermeté.

La part de Soufres Romains est très ferme. On doit s'attendre à un mouvement de hausse assez accentué.

Toutes les assertions données par nous sur la mine d'or d'Electra, viennent d'être contrôlées par une mission spéciale, mission qui avait d'autant plus d'importance qu'elle était envoyée par un groupe de porteurs de parts, désireux de se rendre compte de la richesse de la mine.

Le rapport de cette mission ne laisse aucun doute sur l'avenir de l'entreprise un seul point de la concession (le Choclon dont nous avons déjà parlé) suffisants à lui seul pour enrichir une compagnie.

EN VENTE

A L'IMPRIMERIE LAYTOU, 34-36, RUE DU LYCÉE CAHORS

CULTURE de la Truffe, par J. Meulet, instit. Brochure de 34 pages... 0 fr. 25

DICTIONNAIRE des Communes du Lot, par M. Combarieu, archi- viste départemental. — Statistique, géographi- que, historique, archéologique, géologique avec carte du département. .... 5 fr. »

CARTE du Lot, Edition de poche ou de cabinet, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction. .... 0 fr. 75

NOTES pour servir à l'histoire des Etats pro- vinciaux du Quercy, par M. Baudel, universitaire. .... 4 fr. »

L'ÉLEVAGE des bêtes à laine des Causses du Lot, par J. Meulet. Brochure de 46 pages. .... 0 fr. 35

MANDATS pour Maires. Modèle officiel, le cent. .... 4 fr. 75

REGISTRES des délibérations du Conseil municipal. 100 pages avec instruction, cartonnés. .... 5 fr. 50

ALGER Un an à Alger, récits de voyages, par M. Baudel, universitaire. Volume de 308 pages. .... 2 fr. »

TABLEAU officiel des distances de chaque commune aux chef-lieux du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. .... 4 fr. »

LE QUERCY aux Etats généraux de 1789. Assemblées des senechausées, procès-verbal des séances. Liste complète des députés, par M. L. Combarieu, archiviste départe- mental, l'exemplaire. .... 7 fr. »

LISEZ le MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS, qui fournit gratuitement, verbalement ou par lettre, à tous ses abonnés, les renseignements complets sur toutes les valeurs cotées ou non cotées, publie régulièrement les Listes de tous les Tirages et des Echéances de Coupons, donne une Revue détaillée de la situation financière et des informations sur les Assemblées des Actionnaires. — On s'abonne dans tous les bureaux de poste, ou à la direction : 32, rue de la Sourdière, Paris. 8 fr. par an, paraît tous les jeudis. (27 années d'existence) Envoi gratuit d'un numéro sur demande.

BIBLIOTHÈQUE SCIENTIFIQUE POPULAIRE PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE CAMILLE FLAMMARION

PHYSIQUE POPULAIRE

Par Emile DESBEAUX Lauréat de l'Institut.

La Physique étudie les forces de la Nature et l'utilisation de ces forces.

Les découvertes extraordinaires, faites en ces derniers temps, reposent sur les appropriations nouvelles de ces forces.

Les progrès de la science physique sont devenus tout à coup si rapides, les phénomènes physiques sont apparus avec une fécondité si prodigieuse, qu'un livre nouveau — qui relate ces progrès, qui explique ces phénomènes — est devenu indispensable.

La Physique populaire, de M. Emile Desbeaux vient répondre à ce besoin, vient satisfaire à l'ardente curiosité des esprits modernes qui aspirent à pénétrer les mystères dont nous sommes enveloppés, et à parvenir à la connaissance intime et complète de la vie des choses.

La Physique populaire est le quatrième volume de la Bibliothèque fondée par Camille Flammarion dans le but d'exposer, sous une forme accessible à tous, l'ensemble des connaissances humaines.

Cet ouvrage, magnifiquement illustré, mettra sous les yeux des lecteurs toutes les découvertes nouvelles de la science et de l'industrie, les diverses applications de l'Énergie, le Phonographe, le Téléphone, le Téléphonographe, le Téléphote, ainsi que les manifestations si variées des forces de la nature, l'Énergie électrique, l'Énergie lumineuse, l'Énergie calorifique, merveilleux phénomènes qui s'accomplissent chaque jour autour de nous et constituent, en somme, la vie de la terre et le cadre de la vie humaine.

Les précédents ouvrages de M. Emile Desbeaux, couronnés à deux reprises par l'Académie française, adoptés par le Ministère de l'Instruction publique pour les bibliothèques scolaires et populaires, traduits en plusieurs langues, sont un sûr garant du succès auquel est destiné la Physique populaire.

La Physique populaire est publiée en 100 livraisons à 10 centimes et en 20 séries à 50 centimes, format grand in-8° Jésus.

Il paraît deux livraisons par semaine. — On peut souscrire à l'ouvrage complet, reçu franco en séries, à leur apparition, contre un mandat de dix francs adressé aux éditeurs :

C. MARPON ET FLAMMARION, 26, rue Racine. PARIS.

AUDOUARD

Ex-Professeur de

PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES

A PARIS

LAURÉAT DE L'ACADÉMIE NATIONALE

Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN DENTISTE

A BRIVE

Se rendra à CAHORS, le 4<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois

HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

DENTS & DENTIERS

De tous systèmes et à tous les prix

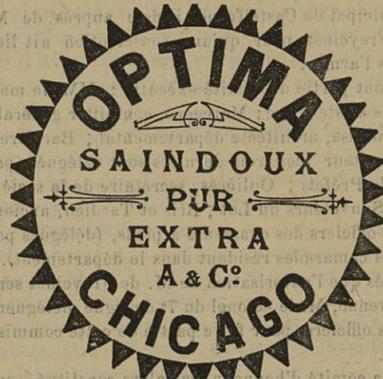
PRIX MODÉRÉS

Pour toutes les opérations relatives à l'art dentaire

FACILITÉ DE PAIEMENT

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour le consulter de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

Adresse télégraphique : AUDOUARD, BRIVE



Agents régionaux pour la vente exclusive au commerce de gros : MM. A. MITTEAU et fils, à Périgueux.

MALADIES DES YEUX

ET DES PAUPIÈRES

Le Docteur LIÉNARD, de la Faculté de Paris, licencié ès-sciences, chirurgien oculiste, sera à Cahors, hôtel des Ambassadeurs, le deuxième dimanche de chaque mois. Consultations gratuites pour les indigents, de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, et sans frais, par la délicieuse farine de Santé du BARRY DE LONDRES,

LA REVALESCIERE

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, (même en grossesse), diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, influenza, grippe, oppression, langueurs, congestion, névrose, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine et voix ; ainsi que des bronches, vessie, foye, reins, intestins, muqueuse et sang.

Pour les convalescents, c'est la nourriture par excellence, l'aliment indispensable pour réparer les forces. Extrait de 100,000 cures authentiques : « Depuis 1864, je me suis toujours guérie de mes dyspepsies par la bonne Revalescière du Barry et me trouve très bien, quoique j'ai 73 ans passés. En février dernier je ne pouvais plus rien digérer, je me suis mise encore à la Revalescière, et en mars je mangeais de tout comme tout le monde, et rien ne me faisait mal. M<sup>lle</sup> GAUGERLIN, 16, rue Bernard-Paissy, chez les Religieuses Augustines, Tours, 2 juillet 1891. »

Le Dr Elmslie écrit : Votre Revalescière vaut son pesant d'or. Elle est le meilleur aliment pour élever les enfants, étant bien préférable au lait et à l'huile de foie de morue.

Cette, 2 janvier 1890. La Revalescière m'a empêché de mourir, depuis dix-huit mois ; c'est la seule chose que je puisse digérer. — H. GAFFINO, Curé doyen de Cette (Hérault).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine, et répare les constitutions les plus épuisées par l'âge, le travail ou les excès quelconques. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 50 ; 1/2 kil., 4 fr. 50 ; 1 kil., 7 fr. 75 ; 2 kil., 12 fr. 50 ; 6 kil., 40 fr., soit environ 25 centimes le repas. 46 ans de succès ; 100,000 cures annuelles. Aussi LA REVALESCIERE CHOCOLATEE. Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 50, 4 fr. 50 et 7 fr. 75. Envoi franco contre mandat-poste. — Partout chez les bons pharmaciens et épiciers. DU BARRY et C<sup>o</sup> (limited), 8, rue Castiglione, à Paris. Dépôt à Cahors, Vinel, droguiste.

A VENDRE

POUR RAISON DE SANTÉ

La belle Propriété Vignoble de Mercadal, par Pélacoy à 12 k. de Cahors, sur la route de Paris

Placement incroyablement productif. Il faut la visiter pour s'en faire une idée.

S'adresser sur les lieux à M. BASTIDE, qui en est propriétaire ou à M. PÉRIÉ, géomètre-expert, à Cahors.

Toutes facilités pour le paiement

Excellente occasion !

A CEDER

de suite pour raison de santé

Grande Imprimerie

typographique et lithographique, en pleine prospérité, située dans un chef-lieu de département du centre. Chiffre d'affaires annuel : 120,000 francs. Prix demandé : 85,000 francs. Ecrire aux initiales M. E. à l'agence Havas, 8, place de la Bourse, à Paris.

A LOUER

UN APPARTEMENT

AU 1<sup>er</sup> ÉTAGE

Maison LUTZY, aux Hortes

A LOUER

un Appartement composé de cinq pièces, rue de la Liberté, N° 8, au deuxième étage. — S'adresser à la Pâtisserie Guilleré.

LE COURRIER DES MODES PARISIENNES

12 pages - 15 centimes plus complet que les journaux à 25 cent. publie chaque samedi 50 modèles élégants et pratiques de robes, manteaux, chapeaux, costumes d'enfants, ouvrages, etc., avec explications et patrons découpés. Feuilletons, Causerie médicale p<sup>o</sup> M<sup>lle</sup> le D<sup>r</sup> BERTILLON. Etude : QUE FERONS-NOUS DE NOS FILLES ? décrivant toutes les professions et métiers pouvant être exercés par des femmes. Nombreuses primes. Chez tous les libraires. ABONNEMENTS D'ESSAI Pour 3 mois (156 pages), le journal simple : 2<sup>fr</sup> 50. Avec chaque fois une gravure coloriée, 3 mois : 5<sup>fr</sup>. Pour s'abonner, envoyer mandat-poste ou timbres aux Éditeurs : IMANS & C<sup>o</sup>, 35, RUE DE VERNEUIL, PARIS

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.



PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS!!!

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ou en 25 séries à 75 centimes

ne reviendra qu'à 18 fr. 75

AVEC 125 CARTES COLORIÉES

La 1<sup>re</sup> liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires

der un spécimen gratis à PAYARD, éditeur, 73, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1<sup>re</sup> liv.

Advertisement for CADRE DU LOT CAHORS. Includes text: Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation. En vente au bureau du Journal. En feuille, 0 fr. 75. Sur carton, 1 fr. 25. Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. 25 c. en plus par la poste.

Advertisement for ENCYCLOPÉDIE. Includes text: PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. BERVHELOT, de l'Institut; HARTWIG DERENBOURG, prof. à l'École des langues orientales; F. CAMILLE DREYFUS, député de la Seine; A. GIRY, prof. à l'École des Chartes; GLASSON, de l'Institut; H. HAUSER, bibliothécaire de la Ville de Paris; J. HENRI LECLERC, docteur en médecine; P. LÉVY, professeur à l'École des Hautes Études; SORHONNE; ELMONTEZ, conservateur de l'École des Beaux-Arts; A. WALTZ, prof. à la Faculté des lettres d'Alger. OUVrage HONORÉ D'UNE SOUSCRIPTION des Ministères de l'INSTRUCTION PUBLIQUE, des AFFAIRES ÉTRANGÈRES, des TRAVAUX PUBLICS, des POSTES et TÉLÉGRAPHES, de la VILLE DE PARIS, d'un grand nombre de bibliothèques, etc. LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 vol. gr. in-8 colombier de 1200 pages, ornés de nombreuses illustrations et cartes en couleurs hors texte. Elle se publie par livraisons de 48 pages paraissant chaque semaine. Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues aux prix de Broché : 600 fr.; payables 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant. Relié : 750 fr., payables 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant. UNE FEUILLE SPÉCIMEN EST ENVOYÉE GRATUITEMENT SUR DEMANDE. H. LAMITIAULT & C<sup>o</sup>, 61, RUE DE ROUEN, PARIS.